



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



concours d'innovation

FRANCE 2030 : OUVERTURE DES CANDIDATURES AUX CONCOURS D'INNOVATION DE L'ÉTAT SUR LES VOILETS I-PHD ET I-LAB POUR ENCOURAGER L'ESPRIT D'ENTREPRENDRE DANS LA DEEPTTECH

Sylvie Retailleau, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030 lancent la 4^{ème} édition du concours i-PhD et la 25^{ème} édition du concours i-Lab : deux concours de l'Etat pour encourager l'entrepreneuriat Deeptech financés par France 2030.

CONCOURS D'INNOVATION : 4000 PROJETS LAURÉATS SOUTENUS PAR L'ÉTAT

Avec plus de 4000 lauréats soutenus depuis 1999 par les Concours d'innovation de l'Etat, l'Etat montre son engagement et son soutien à la recherche et à l'innovation. L'objectif : **faire de la France un pays leader en matière de création et de développement d'entreprises innovantes**, notamment nées des avancées de la recherche de pointe française, à fort contenu technologique, ou favorisant les transitions éco-énergétique, sanitaire, agro-alimentaire, démographique, ou encore humaines.

Être lauréat est un facteur déterminant pour les filières industrielles stratégiques et représente la marque d'un fort engagement auprès des entreprises et des chercheurs, via des financements, une labellisation et une communication renforcée.

Dans le cadre de France 2030, le Concours d'innovation, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance en collaboration avec l'ADEME sur certaines thématiques, apporte un soutien aux chercheurs et aux entreprises innovantes français, via 3 volets complémentaires : i-PhD, i-Lab et i-Nov. **Cela permet de favoriser le développement de la deeptech en France sur un continuum de l'innovation : du labo, à la création, vers la croissance.**

4^{EME} EDITION DU CONCOURS I-PHD : SOUTENIR LES VOCATIONS ENTREPRENEURIALES DES JEUNES DOCTEURS

Depuis 4 ans, l'Etat, notamment à travers le plan deeptech, soutient les chercheurs qui souhaitent se lancer dans l'entrepreneuriat au service de l'innovation française en les accompagnant au sein des laboratoires et en s'appuyant sur la valorisation de travaux de recherche publique. La Loi de Programmation de la Recherche (LPR) de 2020 a fixé comme objectif l'émergence de 500 startups deeptech par an à horizon 2030.

i-PhD Le concours i-PhD, opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, a été créé pour stimuler la dynamique entrepreneuriale des jeunes docteurs et pour mieux accompagner le développement de start-up deeptech en lien avec les établissements de recherche publics et leur écosystème de valorisation.

Ce concours concerne les doctorants, à partir de la deuxième année, devant soutenir jusqu'à deux ans avant l'année du concours ou les docteurs ayant soutenu depuis moins de cinq ans. Les candidats doivent être soutenus par leur laboratoire et accompagnés par une Structure de Transfert de Technologie ou un incubateur de la recherche publique.

Depuis 2019, 108 projets ont été sélectionnés. Chaque lauréat bénéficie, d'une mise en visibilité, d'un programme d'accompagnement d'un an lui permettant d'accélérer son projet et affiner sa posture entrepreneuriale (mentorat, accès privilégié à la bourse French Tech avec un seuil d'intervention bonifié, temps forts immersifs dans l'écosystème deeptech, outils de promotion pour les Grands Prix).

Marine DENECHAUD, projet ImmuniTau, accompagnée par Inserm Transfert, Laboratoire Lille Neurosciences et Coginition, équipe "Alzheimer et Tauopathies", Lauréate Grand Prix i-PhD de la 3^{ème} édition du concours i-PhD, témoigne « *Créer son entreprise immédiatement après son doctorat peut sembler impossible à réaliser. Être lauréate, et de surcroît "Grand Prix" du concours i-PhD me permettra sans aucun doute d'obtenir les clés nécessaires à la réussite du projet ImmuniTau, ainsi qu'une visibilité à l'échelle nationale. La réussite de ce concours prestigieux, encadré par un jury d'experts, est une première étape essentielle pour convaincre de futurs partenaires et financeurs de la solidité et de l'aspect novateur du projet* ».

**Le dépôt des candidatures est ouvert
du 24 novembre 2022 au 30 mars 2023 à minuit (heure de Paris)**

sur le site de démarches simplifiées:

[Appel à candidature Concours i-PhD · demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)

25^{EME} ÉDITION DU CONCOURS I-LAB : SOUTENIR LES PROJETS INNOVANTS POUR LA CRÉATION DE START-UP

i-Lab Le concours i-Lab valorise les résultats de la recherche publique à travers la création d'entreprises de technologies innovantes. Opéré pour le compte de l'Etat par Bpifrance, il **finance les meilleurs projets de recherche et de développement pour la finalisation du produit, procédé ou service technologique innovant, grâce à une aide financière (pouvant aller selon les projets jusqu'à 600K€) et un accompagnement adapté.**

En 24 ans d'existence, i-Lab est devenu un point de passage privilégié pour les porteurs de projets innovants et un label de qualité unanimement reconnu par les investisseurs *deeptech* : **3 707 lauréats, pour 526 M€ mobilisés et 2 224 entreprises de technologies innovantes créées.**

En 2023, le concours i-Lab s'adresse à des porteurs de projet d'entreprise non créée ou d'entreprise de moins de 2 ans, dans un secteur à forte intensité technologique.

Thomas Baignères CEO de [Olvid](#), lauréat du concours i-Lab 2020, témoigne : « Grace au financement d'i-Lab, nous avons pu passer du simple prototype à une première version de l'app, utilisable par tous. C'était une opportunité unique pour nous, qui nous a réellement permis de mettre de la deeptech entre les mains du plus grand nombre ! » .

**Le dépôt des candidatures est ouvert
du 24 novembre au 2022 au 1er février 2023 à 12h00 à midi (heure de
Paris)**

sur le site de dépôt de Bpifrance :
[Appel à candidatures Concours i-Lab](#)

Pour consulter le règlement du concours et le dossier de candidature de la
25^{eme} édition, nous vous invitons à consulter le site internet de Bpifrance :
[Concours d'innovation i-Lab \(bpifrance.fr\)](#)

Contacts Presse

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

01 55 55 82 00

presse-mesr@recherche.gouv.fr

Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance – Cabinet de Jean-Noël Barrot

01 53 18 43 10

presse@numerique.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement

01 42 75 64 58

presse.sgpi@pm.gouv.fr

Bpifrance

01 41 79 85 38

laure.schlagdenhauffen@bpifrance.fr

A propos de France 2030

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat-
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

A propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur : <http://www.bpifrance.fr> @Bpifrancepresse